

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 février 2026

Mis en ligne :
24/02/2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 18

Délibération n° 2026-018. FINANCES : Regroupement des classes élémentaires- sollicitation de la DETR/DSIL pour un accompagnement financier

Rapporteur : Aude MAHEO

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-098 du 7/10/2024 autorisant le lancement du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 27 janvier 2026,

CONSIDÉRANT que le dispositif DETR/DSIL subventionne les travaux dans les groupes scolaires,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la ville de déposer une demande d'accompagnement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'AUTORISER M le Maire à solliciter la DETR/DSIL dont les principaux éléments sont indiqués ci-après :

Montant des travaux : 3 880 694€ HT
 Plan de financement du projet :

	Dépenses		Recettes
Projet HT	3 880 694,00 €	DETR/DSIL	700 000,00 €
		FMTE (Plafond 1 000 000 € HT)	1 000 000,00 €
		Reste à charge ville	2 180 694,00 €
TOTAL	3 880 694,00 €		3 880 694,00 €

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

